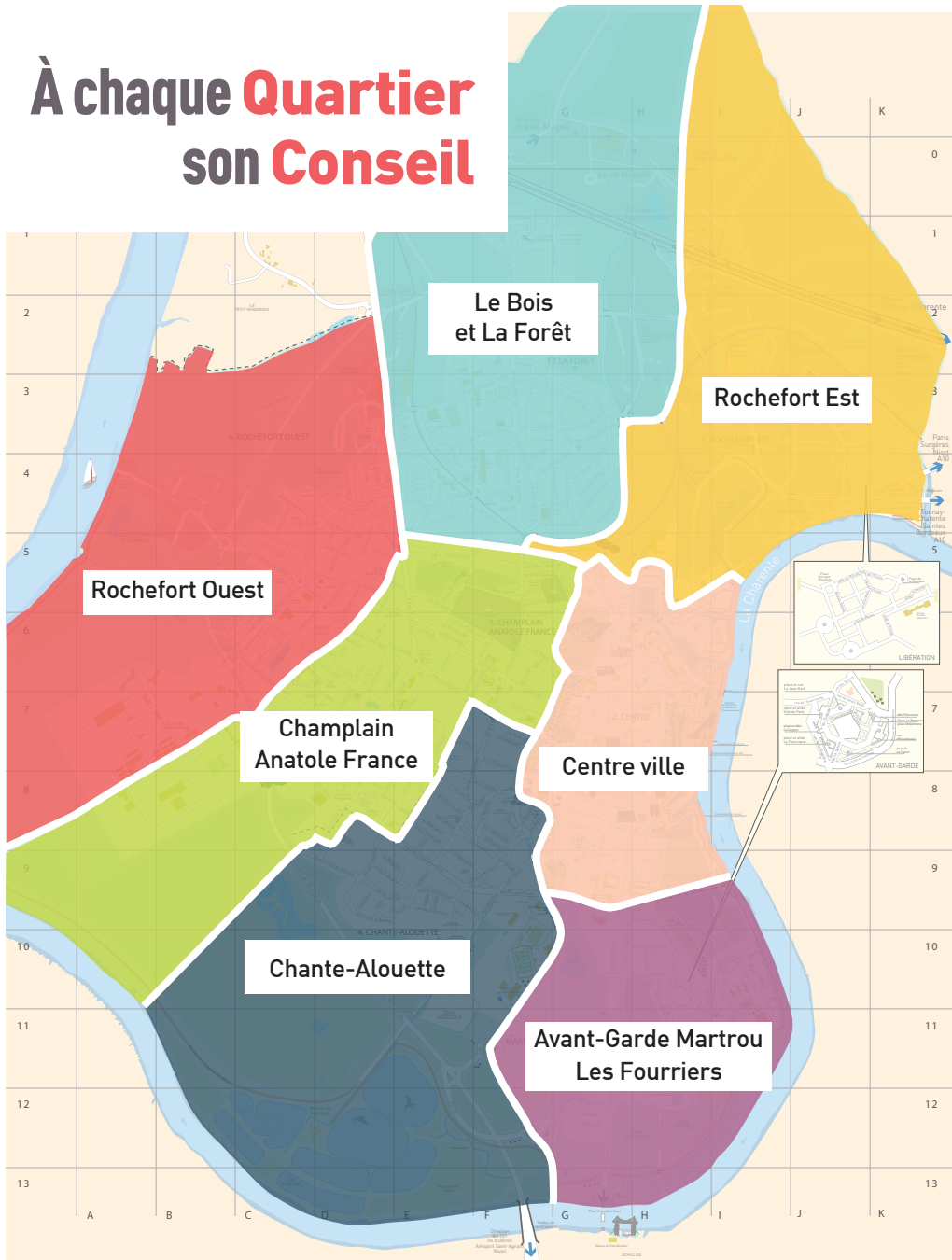






À chaque **Quartier**
son **Conseil**



-  Avant-Garde Martrou - Les Fourriers,
-  Centre Ville,
-  Champlain - Anatole France,
-  Chante-Alouette,

-  Le Bois et La Forêt,
-  Rochefort Est,
-  Rochefort Ouest,

Conception SR - Direction Communication CARO - octobre 2020 - imprimerie Rochefortaise

Conseils de **Quartiers** Rochefort



FAITES-BOUGER ! VOTRE VILLE !

Renseignements :

Mairie - Service démocratie locale

119 rue Pierre Loti
17300 Rochefort
05 46 82 66 74
www.ville-rochefort.fr



Qu'est-ce que c'est ?

- Un **espace de dialogue**, d'information, de propositions et d'initiatives, ouvert aux Rochefortais qui souhaitent **participer à la vie de leur quartier**, à l'évolution de leur ville, en faveur de l'intérêt général.
- Une **instance consultative composée d'habitants**, qui grâce à la connaissance de leur quartier, leur bon sens d'usagers, leur expérience, **soumettent leurs avis et leurs propositions aux élus municipaux**.

Pour quels sujets ?

Les conseillers de quartiers travaillent sur les thèmes d'intérêt général de leur choix ou sur proposition du Maire, et notamment en matière de :

- déplacements, aménagements urbains, espaces verts, animations, projets développés dans le quartier ou concernant les habitants du quartier, et d'une manière générale au bien vivre ensemble...

Exemples de projets réalisés avec les Conseils de quartiers :

- aménagements d'espaces verts et de cheminements piétons (boulevard du Vercors, La Vacherie, rue Domengeaux),
- aires de jeux pour enfants (Salaneuve, rue du Dressage),
- terrain de pétanque à Libération,
- aire de pique-nique rue Plumier,
- suivi de l'expérimentation d'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit,
- participation à la Commission Pouzet, chargée de réfléchir sur les futurs aménagements du boulevard Pouzet.

Comment ça marche ?

- Des **commissions de travail** entre conseillers de quartier pour étudier les projets, **tout au long de l'année**.
- Des **visites sur le terrain** avec les élus et les services municipaux.
- **Deux réunions publiques par an** (mars/avril et octobre), animées par le Conseil de quartier qui présente aux habitants et aux élus municipaux, ses réflexions et ses propositions.

● **Pour plus d'informations consultez**
la Charte de fonctionnement des
Conseils de quartiers sur :
<http://www.ville-rochefort.fr/conseils-de-quartiers>

Qui compose le Conseil de quartier ?

- Toute personne âgée d'au moins 16 ans,
- Résidant ou travaillant à Rochefort,
- Souhaitant s'impliquer dans la vie de son quartier,
- Ayant fait acte de candidature.

Le Conseil de quartier est constitué à minima d'un groupe de cinq conseillers, dont un animateur de quartier.



MODALITÉS D'INSCRIPTION :
sur <http://www.ville-rochefort.fr/conseils-de-quartiers>